



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil municipal du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Camille Dutilly - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusé : Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date de publication : 07 février 2025

Délibération n°2025-002 – Contribution en solidarité avec Mayotte dans le cadre d'actions d'urgence et de reconstruction suite au cyclone Chido

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire revient sur les destructions causées au département d'outre-mer de Mayotte par le cyclone Chido le 14 décembre dernier.

Elle explique qu'il est possible de verser un don à un fonds de concours spécifique existant, géré par la direction générale des outre-mer de l'Etat, qui regroupe l'ensemble des aides reçues par des collectivités, entreprises et citoyens afin de coordonner des actions d'intérêt public, d'urgence et de reconstruction, pour Mayotte.

Elle propose donc au Conseil municipal d'approuver le versement d'une somme de 5000 € sur le fonds de concours spécifique existant, sous la référence I-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » afin de participer au financement d'urgence et de reconstruction pour Mayotte.

Elle précise que cette somme sera imputée à l'article 65731 dans le cadre du budget 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le versement d'une somme de 5000 € sur le fonds de concours « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » afin de participer au financement d'urgence et de reconstruction pour Mayotte.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing